



**Art. 18 de la loi communale
modifiée du 13 décembre 1988**

Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le Ministre de l'Intérieur.

Le Conseil communal est invité à se réunir le

lundi 20 décembre 2021 à 09 :00 heures

à la salle des séances à L-7680 Waldbillig, 1, rue André Hentges,
afin de discuter sur les objets suivants :

ORDRE DU JOUR :

Séance publique

- 2021-09-01 Questions des membres du conseil communal au collège des bourgmestre et échevins ;
- 2021-09-02 Budget rectifié 2021 ;
- 2021-09-03 Budget 2022 ;
- 2021-09-04 Compte administratif et compte de gestion de l'exercice 2020 ;
- 2021-09-05 Approbation des statuts de l'a.s.b.l. « Frënn vum Mëlldaller Äppeljack » ;
- 2021-09-06 Approbation d'un contrat de travail à durée déterminée ;
- 2021-09-07 Accord d'une prime salariale pour les salariés communaux ;
- 2021-09-08 Désignation des membres de l'équipe pacte climat 2.0 ;
- 2021-09-09 Principes directeurs du développement durable de la Commune de Waldbillig dans le cadre du pacte climat 2.0 ;
- 2021-09-10 Vëlossummer 2022 ;
- 2021-09-11 Projet de mise en état du chemin rural au lieu-dit « Auf der Kaul » à Christnach ;
- 2021-09-12 Projet de mise en état du chemin rural au lieu-dit « Beim Heffinger Moor » à Christnach ;



WALDBËLLEG
COMMUNE DE WALDBILLIG

- 2021-09-13 Exercice du droit de préemption ;
- 2021-09-14 Approbation de contrats de vente ;
- 2021-09-15 Demandes de subside ;
- 2021-09-16 Divers.

Conformément à l'article 13 de la loi modifiée du 13 décembre 1988, les conseiller Maxime Bender, Mike Michels et Romain Tobes ont demandé par écrit à Madame la bourgmestre d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 2021-09-17 Projet « Eng Strooss fir eis all » ;
- 2021-09-18 Mise en état vum « Séchere Schoulwee ».

Waldbillig, le 17 décembre 2021

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

La bourgmestre,

La secrétaire,

